

Développement durable Rapport de divulgation

Fortuna
Assurances sur la vie SA

2022



FORTUNA
Vie Vaduz

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Prise en compte des risques de durabilité et des effets négatifs de la durabilité dans le processus de décision de placement conformément à l'article 3, paragraphe 1, et à l'article 4, paragraphes 1 et 2 du règlement sur la divulgation | 3 |
| 3. Politique de rémunération en relation avec la prise en compte des risques de durabilité, conformément à l'article 5 du règlement sur la divulgation | 4 |

1. Introduction

En mars 2018, la Commission européenne a publié un plan d'action pour l'établissement d'un système financier durable (« Plan d'action pour le financement de la croissance durable ») sur la base des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies. Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'infor-

mations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « règlement sur la divulgation ») qui régit les obligations d'information des acteurs des marchés financiers concernant la prise en compte des thèmes du développement durable dans leurs stratégies, processus et produits a également été mis en vigueur dans ce contexte.

2. Prise en compte des risques de durabilité et des effets négatifs de la durabilité dans le processus de décision de placement conformément à l'article 3, paragraphe 1, et à l'article 4, paragraphes 1 et 2 du règlement sur la divulgation

L'assurance est synonyme de responsabilité. Cette responsabilité ne se limite pas à la situation actuelle, mais inclut également les générations futures. Aussi, le Groupe Generali, et donc également Fortuna Assurances sur la vie SA (« Fortuna »), s'engage à protéger systématiquement le climat, à utiliser des énergies renouvelables et à ne pas gaspiller les ressources. De même, Fortuna s'attache à prendre des décisions de placement responsables et s'engage ainsi en faveur d'un avenir durable. La prise en compte des préoccupations environnementales et sociales, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption lors des placements de capitaux constituent les conditions de base. Les effets négatifs réels ou potentiels dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise (ESG) sur la valeur et/ou le rendement des placements de capitaux sont aujourd'hui appelés risques de durabilité. Cette notion englobe en particulier les risques liés à l'environnement ainsi que les conséquences du changement climatique (p. ex. pollution de l'environnement, destruction de la biodiversité, catastrophes naturelles, pollution de l'eau), les questions relevant du domaine social (p. ex. mauvaises conditions de travail, travail des enfants et travail forcé) ainsi que les questions relevant du domaine de la gouvernance d'entreprise (p. ex. corruption, évasion fiscale).

Fortuna Assurances sur la vie SA (ci-après « Fortuna ») s'efforce d'éviter les risques ESG et en tient compte dans toutes ses décisions de placement. Dès lors, aussi bien le Chief Investment Officer (« CIO ») local que le Operating Sustainability Committee interne de Generali Suisse participent aux décisions de placement pertinentes.

Afin de continuer à tenir compte de manière optimale du concept de la durabilité dans le cadre du placement de capitaux, les stratégies de placement de Fortuna sont régulièrement contrôlées et adaptées si nécessaire.

De manière générale, il convient de distinguer si la fortune propre de Fortuna est investie (approche 1) ou si les fonds des clients sont placés (approche 2) :

Approche 1 : Gestion du patrimoine de Fortuna (placement à ses propres risques)

Pour la gestion de son propre patrimoine, Fortuna a adopté les directives ESG internes du groupe Generali. Dans ce contexte, Fortuna s'est fixé les objectifs suivants :

- Sortir (désinvestissement) des placements qui ne correspondent pas aux directives ESG internes du groupe. Actuellement, plus de 1000 entreprises figurent sur la liste d'exclusion du groupe Generali et donc de Fortuna. Nous avons en particulier décidé de nous retirer des investissements dans l'industrie du charbon.
- Un autre objectif est la réduction des émissions de CO₂/décarbonisation du portefeuille de 25% d'ici 2024.
- Des investissements annuels dans des obligations à taux fixe vertes et sociales sont notamment effectués pour y parvenir.

Cette liste n'est pas exhaustive et s'applique à toutes les décisions de placement et catégories de parts sur lesquelles nous pouvons exercer une influence directe en tant qu'investisseur. Nous obtenons les informations sur le thème de la durabilité nécessaires aux décisions de placement auprès du groupe Generali et de notre gestion des risques locale.

Fortuna a externalisé la gestion de fortune à sa société affiliée Generali Insurance Asset Management S.p.A. (« GIAM »). GIAM établit régulièrement des rapports à l'intention de Fortuna sur la mise en œuvre des directives ESG et sur les principaux indicateurs de performance ESG (KPI) du portefeuille sous gestion.

Approche 2 : Gestion du patrimoine des clients dans le cadre des contrats d'assurance vie liés à des fonds (placements au risque des client-e-s)

Fortuna est en run-off depuis 2015 et se borne par conséquent à traiter le portefeuille d'assurances existant. Fortuna s'efforce depuis toujours de proposer à ses client-e-s des produits présentant un profil rendement/risque optimal. Pour les placements à nos propres risques, nous continuerons par conséquent d'investir dans des fonds qui ne remplissent pas formellement les critères de durabilité internes au groupe. Si toutefois des

doutes subsistent quant à la politique de placement de certains fonds, il est possible que ceux-ci ne soient plus proposés. En particulier lors d'une adaptation éventuellement nécessaire des plans de placement, Fortuna vérifie dans quelle mesure

les fonds satisfont aux règles internationalement reconnues en matière de durabilité et les gestionnaires de fonds respectent les normes internationales de durabilité (p. ex. UN PRI).

3. Politique de rémunération en relation avec la prise en compte des risques de durabilité, conformément à l'article 5 du règlement sur la divulgation

Pour Fortuna, la durabilité est un thème important, qui est également pris en compte dans la rémunération de nos collaborateurs. Les objectifs des collaborateurs découlent en partie des objectifs d'entreprise de Generali Suisse. La durabilité est l'un d'entre eux.

Notre politique de rémunération se base sur les approches suivantes :

- La rémunération est fondée sur l'approche de rémunération totale et doit être compétitive en comparaison avec les autres entreprises du secteur de l'assurance (des données du marché sont utilisées à cette fin).
- Le salaire de base des collaborateurs doit représenter une part suffisamment importante de la rémunération totale pour que ces derniers ne soient pas tributaires de composantes variables du salaire.
- Une limite est fixée pour chaque groupe cible en ce qui concerne les composantes variables du salaire.
- La formule SMART¹ sert de ligne directrice pour convenir des objectifs individuels, qui doivent certes être ambitieux, mais toujours réalistes.

La politique de rémunération de Fortuna répond aux exigences d'une stratégie commerciale et de risque durable et soutient ainsi nos objectifs à long terme basés sur des valeurs. Si de mauvaises incitations susceptibles de mettre en danger les objectifs de Fortuna étaient constatées, en particulier dans le domaine ESG, elles seraient immédiatement éliminées.

Par ailleurs, Fortuna promeut activement un bon équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. C'est pourquoi Fortuna accorde à ses collaborateurs six semaines de vacances, divers rabais (p. ex. également pour la garde des enfants) et des allocations pour différentes activités. La santé des collaborateurs est une préoccupation majeure de Fortuna. C'est pourquoi nous encourageons nos collaborateurs à adopter un mode de vie sain et mettons à leur disposition des postes de travail ergonomiques, des salles de pause agréables et un équipement informatique mobile et moderne qui permet également le télétravail. De plus, Fortuna soutient l'initiative «Run for Generali» et encourage ses collaborateurs à faire régulièrement de l'exercice.

¹ SMART = Spécifique, Mesurable, Attractif, Réaliste, Temporellement défini